

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité- Fraternité

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

Tél.04 74 24 52 20

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 08 Septembre 2026 19H30

PROCES-VERBAL

Présents : Patrick ALVAREZ, Mauricette GUERINOT, Marc MAZET, Christian BOREY, Jean Claude GUERINOT, Nathalie DURY, Emmanuel TRINDADE, Aurore RÉFLOCH DEGUEURCE, Jordan HYVERT, Clément DRUGUET, Bernard OLLAGNIER, Christelle THOMASSON

Absents excusés : Caroline GUERIN (pv E. TRINDADE), Béatrice PLANCARD (pv P. ALVAREZ), Chloé BLANC (pv M. GUERINOT),

Monsieur Clément DRUGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter une délibération en début de conseil : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation. Approbation à l'unanimité

A/ Approbation du Procès-Verbal du Mardi 9 Juin 2026 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

B/ Délibérations

1- 2026.09.08 D039 – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Christelle THOMASSON, conseillère municipale à la commission finances, expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

La commune ayant déjà mis en place la taxe d'habitation sur les locaux vacants depuis de nombreuses années, Monsieur le maire propose d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, Le taux sera voté lors du vote des taxes en début d'année 2027.

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 3 voix contre (M. Mazet, C. Borey, J. Hyvert),
2 abstentions (C. Guerin, C. Blanc) et 10 voix pour :**

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- **Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2- 2026.09.08 D040 Demande de subvention au Département de l'Ain pour la rénovation d'un bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération D038 du 9 juin 2026 sur un portage EPF pour l'achat d'un bâtiment situé au centre du village. Ce bâtiment servira de local technique communal.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 71 327,40 € HT

Monsieur le Maire expose que cette opération pourrait bénéficier d'une aide du Département de l'Ain. Le plan de financement HT s'établirait comme suit :

Financeurs	Pourcentage	Montants	%/coût de l'opération
Département	30 %	21 398,22 €	30 %
Autofinancement	70 %	49 929,18 €	70 %
TOTAL		71 327,40 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du bâtiment pour le local technique communal,
- Approuve le montant prévisionnel de l'opération pour un montant de 71 327,40 € HT, soit 85 592,88 TTC,
- Approuve la réalisation de cette opération sur les exercices 2026-2027,
- Approuvent le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite auprès du Département de l'Ain la subvention la plus élevée possible au titre d'équipement de proximité « Amendes de police »,
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande d'aide.

3- 2026.09.08 D041 Conventions avec l'EPF pour l'achat d'un bâtiment dans le centre du village

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D038 du 09 juin 2026 qui autorise Monsieur le Maire à solliciter l'intervention de l'EPF de l'Ain pour un portage, pour l'achat d'un bâtiment.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer les conventions annexées avec l'EPF de l'Ain. Il s'agit d'une convention de portage foncier, et d'une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les 2 conventions annexées à la délibération (convention de portage foncier, et convention de mise à disposition)

4- 2026.09.08 D042 Rémunération agent recenseur

Monsieur le maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en 2027.

Il convient de définir une rémunération pour l'agent recenseur, qui sera Madame RONCIN Sylvie.

Une base forfaitaire de 850 € est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- La base forfaitaire de 850 € pour la rémunération de l'agent recenseur.

5- 2026.09.08 D043 Commerce non-sédentaire – Droit de place – Annule et remplace la délibération 2025.11.25 D034

Sur demande de la majorité des élus, la délibération a été annulée lors de l'approbation du PV car il n'a pas été évoqué les tarifs du droit de place pour les ventes 1 fois par mois, les ventes occasionnelles en journée ou en soirée.

Délibération reportée lors du prochain conseil

6- 2026.09.08 D044 Demande de rétrocession de la voirie « Lotissement les Jardins de Pierre » REFUS

Madame M. GUERINOT, Madame C. THOMASSON et Monsieur J-C. GUERINOT faisant parti de ce lotissement, ils ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie le 31/08/2026 de l'Association syndicale libre du lotissement « Les Jardins de Pierre » dans lequel cette dernière demande la rétrocession de la voirie au profit de la commune de Sandrans.

Monsieur le Maire rappelle qu'une même demande avait été faite en 2022, et que le conseil municipal avait voté contre la rétrocession.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (pour rappel, 3 membres n'ont pas pris part au vote) :

- De refuser la demande de rétrocession de la voirie du Lotissement les Jardins de Pierre,
- De participer à hauteur de 570 € TTC à la facture de PLATTARD Chatillon pour la réfection du trottoir.

7- STEP – Contrat de maintenance

Décision reportée – en attente du devis.

8- 2026.09.08 D045 Enquête publique – Elevage de poulets – GAEC DALAIN

Par arrêté préfectoral en date du 28 Juillet 2026, Monsieur le Préfet informe d'une demande d'enregistrement présentée par le Gaec reconnu d'Alain en vue d'exploiter un élevage de 40 000 poulets à St Trivier sur Moignans.

Ce dossier est soumis à enquête publique du lundi 24 août 2026 mai 2022 à 10h00 au lundi 21 septembre 2026 à 16h00 dans la commune de St Trivier Sur Moignans.

La commune de Sandrans étant située dans les périmètres d'affichage de l'installation, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Après débat, les conseillers municipaux donnent un AVIS DEFAVORABLE par 11 voix contre, 1 voix pour (C. Druguet) et 3 abstentions (P. Alvarez, B. Plancard, N. Dury), sur la demande présentée par le GAEC DALAIN

C/ Questions et informations diverses

- RPQS 2025 – Service déchets de la Communauté de Communes de la Dombes,
- Référent Forêt : Titulaire : Patrick ALVAREZ, Suppléant : Clément DRUGUET,
- Devis de signalisation : entreprise LINEAX pour un montant de 2 000 € TTC,

- De nouveaux dépôts sauvage ont été recensé. Actuellement, c'est la Communauté de Communes qui est en charge de fixer et d'encaisser les amendes. Réflexion pour la prise en charge par la Commune,
- Quelques travaux ont été réalisés dans le logement du Presbytère, au 1^{er} étage. De nouveaux locataires prévu courant septembre,
- Intervention de Mme MALLET : problème de ruissellement important d'eau de pluie lors de forts orages. Son logement se situe à l'angle de la rue du Clos des Ly et de la rue du Puits. Elle notifie au conseil que ce problème persiste depuis plusieurs années, date également où elle informe la mairie du désagrément. Ce problème engendré par la réfection de son accès en enrobé par la commune provoquerait des inondations au niveau de son garage. Mme MALLET souhaite que la commune apporte une solution pour stopper cet afflux d'eau. Après précision de plusieurs membres du conseil, il est relevé une difficulté à évacuer l'eau du réseau pluvial. La mairie s'engage à analyser ce qui pourrait être fait puis de reprendre contact avec Mme MALLET.
- C. Borey : Les travaux du changement de la pompe de relevage au Clos Romarin sont terminés. Une intervention de la commune est prévue lors de l'assemblée générale du Lotissement, afin de rappeler les utilisateurs des bonnes pratiques,
- C. Druguet : Les travaux de réfection de voirie sont terminés,
- Les travaux d'élagage sont prévus à partir du 16 septembre 2026,
- E. Trindade : Décorons Sandrans a eu lieu le dimanche 6 septembre. Une réunion avec les jeunes est prévue fin septembre afin de redynamiser le groupe,
- M. Guerinot : L'association pour la restauration de l'église de Sandrans a été créée avec 3 membres. Une information aux sandranais va être transmise.
- Prochain conseil le mardi 13 Octobre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h22

Secrétaire de Séance
Monsieur Clément DRUGUET

Monsieur le Maire
Monsieur Patrick ALVAREZ